

30 AVR. 2008

6597

**SAS GROUPE BETEREM**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 37.000€

Siège social : Le Wilson  
62 Boulevard Lazer  
13010 Marseille  
RCS MARSEILLE B 420 606 188

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 10 MARS 2008**

B 12

L'an deux mille huit, le 10 mars à 15 heures, les associés de la société « Groupe Beterem » SAS au capital de 37.000€ dont le siège social est au 62 Boulevard Lazer 13010 Marseille se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par les mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que :

Sont présents :

- La société luxembourgeoise, TPF International S.A. ayant son siège social Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, représentée par Monsieur Thomas Spitaels, Administrateur dûment mandaté par le conseil d'administration, titulaire de deux cent cinquante actions ;
- La société belge TPF S.A. ayant son siège social Avenue de Haveskercke 46 à 1190 Bruxelles, représentée par Monsieur Thomas Spitaels, administrateur dûment mandaté par le conseil d'administration, titulaire de deux cent cinquante actions ;

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thomas Spitaels.  
Madame Dominique Sautriot est nommée secrétaire.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le Président dépose et met à la disposition de ses membres :

- la feuille de présence
- le texte des projets de résolution

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Frédéric Lassale en qualité de mandataire social exerçant la fonction de Directeur Général de la société et en qualité de membre du Comité de Direction.
- Modalités et rémunération
- Composition du Comité de Direction

Après examen et commentaires, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale procède à la nomination de Monsieur Frédéric Lassale en qualité de mandataire social exerçant la fonction de Directeur Général et de membre du Comité de Direction en application des articles 16-3 et 20 des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité et prendra effet à dater du 17 mars 2008.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

Les associés marquent leur accord sur les conditions suivantes :

- rémunération annuelle brute de 150.000€, tout compris
- mise à disposition d'un GSM et d'un PC portable
- mise à disposition d'un véhicule de société type Peugeot 607
- les dépenses effectuées pour le compte de la société seront remboursées suivant les procédures en usage au sein de la société.
- octroi de 25 jours ouvrés (équivalent à cinq semaines) de congés ainsi que trois jours de congés exceptionnels, suivant les procédures en usage au sein de la société
- prise en charge par la société d'une assurance type GSC dont la prime sera équivalente à la somme des cotisations chômage à charge de l'employeur et du collaborateur dans le régime salarié
- en cas de révocation, paiement d'une indemnité équivalente à 3 mois si la révocation intervient durant la 1<sup>ère</sup> année de collaboration, qui sera majorée d'un mois par année supplémentaire accomplie.

## **TROISIEME RESOLUTION**

Le Comité de Direction de la Société est composé de la manière suivante :

- Monsieur Thomas Spitaels, Président  
Né le 21/04/1961 et demeurant à 14 Avenue de Juliette – B-1180 Uccle
- Monsieur Frédéric Lassale, Directeur Général  
Né le 24/04/1968 et demeurant à 330 Chemin du Mas de Cournon – F-30900 Nîmes
- Monsieur Christophe Gilain, membre  
Né le 02/01/1962 et demeurant à 1 Plutsingenstraat – B-1755 Gooik
- Monsieur Marc Capelle, membre  
Né le 14/12/1945 et demeurant à 19 Rue du Mébroux (Piét.) – B-1370 Jodoigne

Monsieur Alexandre Facundo n'étant plus membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de Marseille et aux autres organismes s'il y a lieu. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président de l'assemblée déclare la séance levée à 16 heures.

  
Dominique SAUTRIOT  
Secrétaire

  
Thomas SPITAEELS  
Président